

01 mar 2012 -12:32

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2012](#)

Gel de l'indexation à la hausse du prix de l'énergie

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Energie Melchior Wathelet et du ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé en première lecture un avant-projet de loi (*) qui vise à geler l'indexation à la hausse des prix variables de l'énergie pour une période de 9 mois, du 1er avril au 31 décembre 2012.

L'objectif du gouvernement est de protéger plus efficacement les citoyens et les PME face à l'indexation et à la volatilité des prix de l'électricité et du gaz. Cette volonté découle du constat que le prix de l'énergie en Belgique est supérieur à la moyenne des prix appliqués dans les Etats voisins, comme l'a constaté la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) dans le rapport qu'elle a adressé aux deux ministres. Ceci nuit à la compétitivité des PME et au pouvoir d'achat des citoyens.

A court terme le gouvernement a décidé d'empêcher toute hausse des prix dans les contrats variables à partir du 1er avril 2012, le temps de mettre en place des mesures structurelles visant à réduire toutes les composantes du prix du gaz et de l'électricité.

Ce paquet global de mesures relatives à la problématique des prix de l'énergie sera présenté au Conseil des ministres en même temps que la deuxième lecture de l'avant-projet de loi relatif au gel de l'indexation.

Une disposition permettra toutefois au gouvernement d'arrêter ce gel en cas d'évolutions imprévues sur les marchés internationaux de matières premières ou d'effet pervers sur le marché.

Le Conseil des ministres a par ailleurs décidé de charger la CREG de proposer une liste exhaustive de paramètres admis pour les formules d'indexation afin que celles-ci soient basées sur des paramètres objectifs et pertinents.

(*) modifiant l'article 108 de la loi du 8 janvier 2012 portant modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<http://www.economie.fgov.be>